

## les points sur les i ! et les barres sur les T !

Puisque Monsieur Metey a eu la bonne idée d'agiter un « chiffon rouge » autour de ma personne, j'espère qu'il aura la courtoisie de publier ma « mise au point ».

En premier lieu sur le fait. Que ça plaise ou non, un Président de bureau ne peut pas s'absenter en même temps que son Vice Président, pas plus que sa Vice Présidente. Cela ne tient pas à la personnalité de la Vice Présidente, mais aux textes du code électoral.

Voilà pour le fait.

En ce qui concerne la réponse formulée par le locataire de l'hôtel de ville, il démontre une nouvelle fois qu'il ment pour un oui et pour un non, y compris quand il est pris en flagrant délit. C'est pitoyable quand il s'agit de l'homme et inquiétant quand il s'agit du premier magistrat.

En ce qui concerne les commentaires, je constate que la toile a remplacé le banc du port où nos ancêtres aimaient envoyer des brosses sur les uns et les autres en les voyant passer. On dit ça, on dit rien...

Pierre s'émeut au passage d'une Grosse voiture allemande, à sa place j'aurais mis 30 pour que l'Allemande paraisse plus grooosse. Jusque là ... rien de bien méchant. Quand on a pris la décision de s'investir dans la vie locale, il faut derechef accepter ces petites mesquineries. Là où le sujet me semble plus sérieux c'est quand on me fait un procès d'intention. Serge Gervais écrit « Je ne serais pas bien dans ma peau Président d'une association qui reçoit des subventions de la Mairie alors que mon épouse est conseillère municipale et vote ces subventions. » Je m'explique, mon mari est bien membre d'une association patriotique qui perçoit des subventions de la ville, du département de la région, et de l'Etat. Je rassure l'internaute assidu, il ne s'agit pas de l'association de ceux qui aiment aller en voyage en Autriche, non il s'agit d'une association reconnue d'utilité publique. Depuis plus d'un siècle des bénévoles s'activent au devoir de mémoire. La subvention est demandée chaque année au nom de l'association à Monsieur le Maire de la Ville. En commission, ce sont les administratifs et l'adjointe aux associations qui ont instruit les dossiers présentés.

Pour qu'il y ait conflit d'intérêt il eut fallu que je défende le dossier que je propose au Maire une somme plus importante que celle demandée par l'association. Ce n'est pas le cas et pour votre information au moment où cette subvention a été demandée à la Mairie j'avais déjà fait savoir au locataire de l'hôtel de ville que je me plaçais dans l'opposition municipale. Il y a donc eu peu de chance pour qu'on me fasse un cadeau même en passant par le « citoyen Lerat »

J'espère qu'au moins pour cette partie, les choses sont claires.

Il reste le cas de Monsieur Mettey qui écrit : « je me suis fait confiance à moi-même pour être le premier à traiter la question ». C'est souvent le cas, quand on court après l'audience et le scoop. Toutes les occasions sont bonnes pour se poster en « donneur de leçon ». Je vis très mal ce procès d'intention. Ne vous déplaie Monsieur Mettey, je ne fais pas de politique pour gagner de l'argent, ni pour le voler. Ne vous déplaie, j'ai une vie confortable, stable et équilibrée. Moi, je ne donne pas de leçons à longueur de pages sur le respect des règles, sur l'anti-corruption, sur l'éthique et la morale. Je ne pense pas que vous soyez aussi bien placé que cela pour le faire. Si vous voyez ce que je veux dire ? Donner des leçons aux autres, ça va un moment. Mais vous ne me compterez pas parmi ceux qui hurlent aux « Tous pourris » et vous dénie le droit de laisser croire que je suis potentiellement malhonnête. À l'avenir je vous conseille d'être vigilant sur vos insinuations. Duralex sed lex. La loi est dure mais c'est la loi. Chacun d'entre-nous doit s'attacher à la respecter. Chacun d'entre nous doit accepter les règles qui sont écrites même si certaines semblent absurdes. Après tout, pourquoi un Président et sa Vice Présidente ne pourraient-ils pas s'absenter en même temps, comment dire ? Pour évacuer la pression ? Malheureusement, pour l'instant c'est interdit, un des deux doit être présent ... et nous ne sommes pas chez les Bonobos.

Pour le mensonge, quand un sale même se fait attraper en faute, la réprimande doit être double si ... il ment et prend cette posture pour seule défense. Il en est de même pour un adulte. En conséquence je ne vois pas pourquoi il en serait autrement pour le premier magistrat de la ville. Son mensonge est à l'image de ce que j'ai vu depuis 3 ans en conseil Municipal. Je le répète c'est pitoyable pour l'homme et inquiétant pour la charge de la fonction.

J'espère que les points sur les i sont assez précis, si ce n'est pas le cas n'hésitez pas à me le faire savoir je me ferais un plaisir de répondre.

Bien à vous

Frédérique Connat-Lerat

Présidente de Bandol en action

Conseillère Municipale d'opposition